

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Pose, maintenance et nettoyage des matériels de signalisation de direction - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre de ses compétences, met en œuvre sur le territoire communautaire, la signalisation de direction.

Afin d'assurer la pose, la maintenance et le nettoyage des panneaux de signalisation de direction, de leurs supports et fixations, dans des conditions optimales de rapidité et d'efficacité, il est apparu opportun, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, de regrouper toutes ces interventions à l'intérieur d'un marché de type à bons de commande, sachant que l'étendue et le rythme des besoins ne peuvent être arrêtés à l'avance de manière précise.

A cette fin, les services communautaires ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3, 59 et 77 du code des Marchés Publics.

Le marché à intervenir aura une durée de 1 an à compter de sa date de notification, et pourra être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le montant des commandes pour la durée initiale du marché est compris entre un minimum de 500 000 € HT et un maximum de 2 000 000 € HT. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction. L'opération est estimée globalement à 8 000 000 € HT.

Compte tenu des montants en jeu, l'appel d'offres fera l'objet d'une publicité au niveau européen.

Les dépenses seront imputées sur le budget des exercices 2007 2008 2009 2010 2011 :

- chapitre 23 article 2315 Fonction 8210 CRB O100
- chapitre 011 article 61523 Fonction 8214 CRB O100
- chapitre 011 article 6156 Fonction 8214 CRB O100

Ce marché couvre également les besoins en matière de signalisation de direction de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour les directions suivantes :

- DOVCP CRB O100
- DIRECTION GENERALE DES GRANDS TRAVAUX CRB O400
- MISSION TRAMWAY CRB H340

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

1° - entériner les documents de la consultation (dossier consultable par les Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés – 13^{ème} étage, en application des articles L 2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des Marchés Publics.

2° - Et autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres ouvert, et, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié, en application de l'article 59-III du code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I 1° du dit code,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 21 MAI 2007

M. ALAIN DAVID